

Les cinq astuces de liligo contre les galères de vacances

Les voyageurs ne sont jamais à l'abri de petites galères qui peuvent causer de gros désagréments et venir gâcher tout leur séjour... Perte de passeport ou de carte bleue, vol de téléphone, accident ou encore perte de bagage à l'aéroport... liligo.com livre 5 astuces pour gérer au mieux ces imprévus.

1. Perte de ses papiers d'identité

Si les papiers d'identité d'un voyageur demeurent introuvables, il est impératif qu'il se rende le plus tôt possible dans le poste de police le plus proche pour procéder à une déclaration de perte ou de vol. Deuxième étape : se rendre au consulat de France pour obtenir une attestation ainsi qu'un laissez-passer. Sans ça, pas de retour possible sur le sol national ! De retour en France, il faudra entamer les démarches nécessaires pour lancer la création d'un nouveau passeport ou d'une nouvelle carte d'identité.

2. Perte de sa carte bancaire

Perdre sa carte bancaire ou se la faire dérober requiert une grande réactivité, en France comme à l'étranger. Le premier réflexe à avoir ? Contacter immédiatement sa banque afin de faire opposition. L'idéal est de noter le numéro de téléphone du centre d'opposition avant son départ, pour éviter toute perte de temps.

3. Vol de téléphone

Pour gérer le vol ou la perte de son téléphone à l'étranger, un voyageur ne doit pas attendre son retour sur le sol national. Le mieux est qu'il se mette en relation avec son opérateur au plus vite pour suspendre sa ligne et qu'il déclare par ailleurs le vol de son téléphone auprès des autorités compétentes sur place. Puisqu'il vaut mieux prévenir que guérir, les voyageurs ont tout intérêt à anticiper et sauvegarder toutes les données enregistrées sur leur téléphone avant leur départ.

Bon à savoir pour les voyageurs : dans le cas d'un séjour longue durée, ils peuvent également se prémunir contre les risques de vol en achetant un téléphone premier prix ainsi qu'une carte prépayée utilisable dans le pays concerné.

4. Accident / Maladies pendant le séjour

Tomber malade ou se blesser à l'étranger peut coûter (très) cher. Autant se couvrir avant le départ :

- Si un voyageur se rend en Europe, il doit penser avant de partir à faire établir par l'Assurance Maladie sa CEAM (Carte Européenne d'Assurance Maladie) et ce au moins 2 semaines avant le départ. Valable dans tous les pays membres de l'UE/EEE (Espace Economique Européen, y compris dans les zones d'outre-mer), cette carte individuelle et nominative est valable une année entière. En cas de problèmes, il suffit de la présenter au personnel soignant sur place pour obtenir l'avance des frais médicaux.
- En revanche, si un voyageur sort de l'UE/EEE, les conditions d'accès aux soins et leur remboursement sont différentes et varient d'un pays à l'autre. Heureusement, le site du Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (www.cleiss.fr) référence les démarches à effectuer pour être couvert par l'Assurance Maladie dans tous les pays en partenariat avec la France. Pour les pays non partenaires, il est nécessaire de souscrire à une assurance personnelle pour couvrir les risques de maladie ou d'accident à l'étranger. Le Ministère des Affaires étrangères et du développement international

insiste d'ailleurs sur le fait qu'il relève de la responsabilité individuelle de chacun de prévoir une assurance rapatriement avant tout déplacement à l'étranger.

Bon à savoir pour les voyageurs : au dos de la carte bancaire se trouve un numéro de téléphone dédié à une assistance médicale qu'il est possible d'appeler (même si le voyage n'a pas été réglé avec cette carte) pour prendre les bonnes décisions (rapatriement ou hospitalisation sur place).

5. Perte ou vol de bagages à l'aéroport

En cas de perte ou vol de bagages à l'aéroport, il faut le signaler au « service bagages » de la compagnie aérienne ou de l'aéroport le plus rapidement possible. Si par bonheur, les bagages sont retrouvés, ils seront envoyés directement à l'adresse indiquée lors de la réclamation. Les voyageurs disposent également de 20 jours pour demander une indemnité pour l'achat d'affaires de premières nécessités (vêtements, produits d'hygiène...).

Bon à savoir pour les voyageurs : si le billet d'avion a été réglé par carte bancaire, le passager dispose le plus souvent d'une assurance « garantie bagage » qui inclue un remboursement possible pour perte, détérioration des bagages ou retard d'acheminement. A l'ère du digital, il existe également des applications, des outils de traçage qui permettent de géolocaliser son bagage en temps réel.

Pour plus de conseils et d'astuces, rendez-vous sur le Magazine du voyageur :

<http://www.liligo.fr/magazine-voyage/>

A propos de liligo.com

liligo.com est le premier moteur de recherche de voyage interrogeant plusieurs centaines de sites (agences de voyage, compagnies aériennes dont 70 low-cost, compagnies de bus, trains, services de covoiturage, chaînes hôtelières, tour-opérateurs, loueurs de voitures...) et permettant d'accéder facilement à toutes les solutions de voyage disponibles en ligne, triées et présentées de manière impartiale. Exhaustif, objectif, innovant, liligo.com a pour mission d'aider l'internaute à trouver son voyage le plus simplement et le plus efficacement possible. liligo.com est disponible dans 15 pays et attire plus de 4 millions de visiteurs uniques par mois.

Contacts Presse liligo.com

KALIMA 01 44 90 82 51

Marie Vasseur – mvasseur@kalima-rp.fr

Claire Caminati – ccaminati@kalima-rp.fr